

La communion dans la main

Benoît XVI a réintroduit, pour ce qui le concerne, la distribution de la communion sur la langue des fidèles agenouillés. Cette manière de procéder est tout à fait caractéristique du Pape qui prêche pédagogiquement par l'exemple et n'impose pas brutalement par décret. Mgr Ranjith estime que « *le moment est arrivé de bien évaluer cette pratique, de revoir et, si nécessaire, d'abandonner la pratique actuelle* » de la communion reçue debout et dans la main. L'actuel Secrétaire de la Congrégation pour la Culte Divin et la Discipline des Sacrements s'exprime ainsi dans une préface à un remarquable opuscule de Mgr A. Schneider, évêque au Kazakhstan, intitulé *Dominus est*. La question du mode de distribution de la communion est sans doute l'une des plus exemplaires de l'affaiblissement du gouvernement ecclésiastique dans les années 1970. En voulant avaliser pour canaliser, les responsables sciaient la branche sur laquelle ils étaient assis. En cédant aux pratiques de désobéissance objective émanant de lobbies progressistes, l'autorité sapait le principe même d'autorité.

Rappelons que ni le Concile Vatican II, ni le *Novus Ordo Missae* promulgué par Paul VI ne prévoyait que la communion fût reçue debout et dans la main. Consultés par une Lettre émanant du président et du secrétaire du *Consilium* pour l'exécution de la Constitution sur la liturgie en date du 29 octobre 1968, près des deux tiers des évêques latins du monde s'opposèrent à l'introduction de cette manière de communier. Comment une minorité agissante put-elle alors imposer une telle pratique ?

L'Instruction *Memoriale Domini*, publiée par la Congrégation pour le Culte Divin le 29 mai 1969, était précisément consacrée à « *la façon de distribuer la communion* ». Elle prenait acte de ce que, « *dans certains endroits* », l'autorisation de distribuer la communion dans la main avait été présumée ! Le document commençait par énumérer les avantages de la communion sur la langue pour aboutir à la conclusion suivante: « *Compte tenu de la situation actuelle de l'Eglise dans le monde entier, cette façon de distribuer la sainte communion [sur la langue] doit être conservée, non seulement parce qu'elle a derrière elle une tradition multiséculaire, mais surtout parce qu'elle exprime le respect des fidèles envers l'Eucharistie. [...] De plus, cette façon de faire, qui doit déjà être considérée comme traditionnelle, assure plus efficacement que la sainte communion soit distribuée avec le respect, le decorum et la dignité qui lui conviennent [...] C'est pourquoi, le Souverain Pontife n'a pas pensé devoir changer la façon traditionnelle de distribuer la sainte communion aux fidèles. Aussi, le Saint-Siège exhorte-t-il vivement les évêques, les prêtres et les fidèles à respecter attentivement la loi toujours en vigueur et qui se trouve confirmée de nouveau* ». Cette décision devait cependant être inopérante par le fameux renvoi à la compétence des conférences épiscopales qui généraliseront la communion dans la main. De plus, une Lettre pastorale accompagnait l'Instruction *Memoriale Domini*, qui donnait le mode d'emploi d'une pratique que l'Instruction réprouvait. A relire ce document quarante ans après, on a vraiment le sentiment d'une autorité impuissante qui assortit la nouvelle manière de communier de conditions idéales qui sont autant de vœux pieux ! Par exemple, « *qu'on fasse attention à ne pas laisser tomber ni se disperser des fragments de pain eucharistique, comme aussi à la propreté convenable des mains et à la bonne tenue des gestes selon les usages des divers peuples* » ! Allait-on instaurer pour les fidèles un rite de purification (avant la communion) puis d'ablution des mains (après) ? De plus,

L'Instruction octroyait l'indult pour entériner des situations de fait tandis que la Lettre abondait dans le sens d'une initiation et, par conséquent, d'une incitation progressive : « *Il convient donc de l'introduire graduellement, en commençant par des groupes et des milieux qualifiés et plus préparés.* »

L'argument de fond pour introduire la nouvelle manière de communier avait été avancé dans la Lettre du 29 octobre 1968 : « *La manière traditionnelle de recevoir la communion sur la langue apparaît de plus en plus à nos contemporains comme un geste infantile ; il rappelle trop la manière de nourrir les petits enfants incapables de manger seuls. Beaucoup d'adultes ressentent de la gêne à faire en public un acte qui n'a aucune beauté extérieure et qui les rabaisse à la petite enfance.* » En d'autres termes : le chrétien moderne est un chrétien adulte qui se tient debout face à son Seigneur et qui se communique lui-même car l'eucharistie est un droit de l'homme ! Mgr Schneider cite, au contraire, un grand nombre de Pères de l'Eglise et de saints qui présentent l'eucharistie comme le Don ineffable qu'on ne reçoit qu'en devenant comme de petits enfants ! Il évoque aussi le risque objectif de profanation des parcelles quand celles-ci ne sont pas recueillies. Il reste enfin la question lancinante de savoir si, quarante ans après, le fait de se communier soi-même debout, joint à la grave désaffection du sacrement de la réconciliation, a apporté une valeur ajoutée au respect du sacré ?

En 1980, Jean-Paul II confessa franchement ne pas être favorable à cette pratique de la communion debout et dans la main et ne pas la recommander. Ce n'est qu'avec réticence qu'il adopta finalement la *praxis* en vigueur. On mesure aujourd'hui l'héroïcité du courage de Benoît XVI qui cherche à inverser ce processus.

Abbé Christian Gouyaud